

STEWARDS

LOG NR 01Stewards
LOG N° 2.3

1/2

STEWARDS
LOG NR 32

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Ligue du Sport Automobile OCCITANIE PYRENEES

COUPES DE Pâques

NOGARO

29 au 31 Mars et 1er Avril 2024

POSTED
at 14h00 mDECISION N° 3 DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFSPOSTED
at 09h40 m

CONCERNANT LE CONCURRENT N°

1Catégorie : Championnat de France TourismeConducteur Boujuau HervéLicence N° 943986 ASAConducteur Ti Boy Racing

Licence N° ASA

MOTIF et DECISION

Est à l'origine d'une collision durant la course 3, ayant entraîné la sortie d'un concurrent

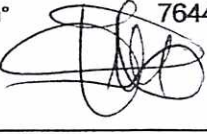
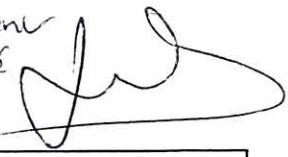
DECISION et NOTIFICATION

Art 17.6 du Rgt du Championnat de France FFSA TOURISME un recul de 5 places sur la prochaine course à laquelle le pilote participera, et 3 points de pénalités (correspondant à un recul de 5 places sur la prochaine course à laquelle le pilote participera, soit un recul de 10 places

Notifié à : NOGARODate : 01/01/2024

à

12h50

	Le concurrent	
Nathalie BERNARD Licence n° <u>171292</u> 	le pilote n'a pas été présent au College 13h55	Eric PERRIN Licence n° <u>29996</u> 
	Le Président Marielle VAILLES Licence n° <u>7644</u> 	le concurrent s'est présenté à 14h48 le 1/04/23 

Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours:
 FFSA - Prescriptions Générales titre VIII-A Montant 2018 de la caution d'appel 3 300€

DROIT D'APPEL, Règlementation

AFFICHAGE

Date

Heure